

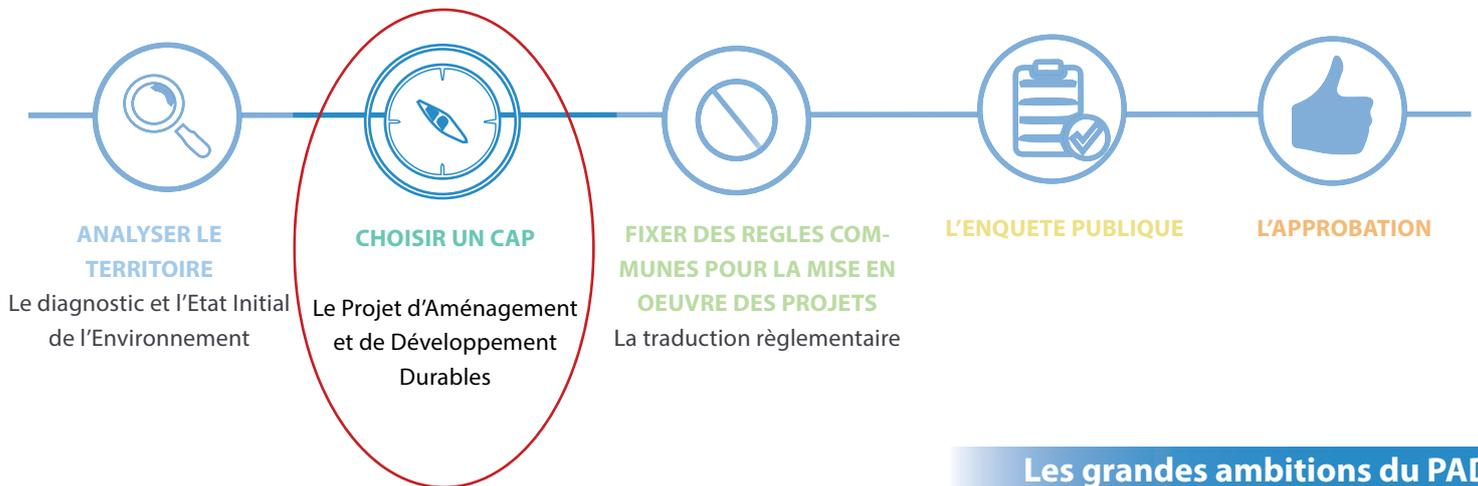
La révision du Plan Local d'Urbanisme

Le PADD : Définir un projet pour le territoire

A l'issue du travail d'identification des besoins et enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le Plan Local d'Urbanisme de Fort-de-France entre en phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il constitue la seconde étape de l'élaboration du PLU.

Véritable clé de voûte du PLU, le PADD définit les grandes orientations en matière d'aménagement, de déplacement, de paysage, de protection des espaces naturels et agricoles, mais aussi d'habitat, de commerce et de développement économique pour la commune de Fort-de-France à l'horizon 2030 et constitue la feuille de route du projet de territoire.

Les étapes de la révision du PLU



Les grandes ambitions du PADD

Fort d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine), soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus souhaitent s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie.

En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de **3 axes d'interventions transversaux** :



Axe 1
Une nouvelle
attractivité pour les
foyalais



Axe 2
Un espace de vie renouvelé
pour le bien-être
des foyalis



Axe 3
Un patrimoine
préservé à transmettre
aux foyalis

Axe 1

Une nouvelle attractivité pour les foyalais

Orientation 1 - Un pôle de vie conforté qui s'appuie sur un développement équilibré au service de la cohésion sociale

Afin de faire revenir les habitants dans le centre-ville de Fort-de-France et d'atteindre une population de 83 000 habitants d'ici 2030, les élus s'engagent à **conforter l'attractivité de la commune**. Cette ambition se traduit notamment par l'augmentation du rythme de construction de logements, l'amélioration du parc d'habitat existant, dans une **logique de mixité sociale**, et par la mise en oeuvre de projets structurants (notamment, le renouvellement urbain de Sainte-Thérèse, du centre-ville, de Volga Plage et de Trénelle ; quartier Etang Z'abricot ; ZAC de Bon-Air).

Orientation 2 : La modernisation des conditions d'accueil de l'activité et la diversification du tissu économique : un territoire innovant, attractif et compétitif

L'amélioration de l'attractivité du territoire doit se traduire par la valorisation de ses atouts. Ainsi, la stratégie économique portée par la commune repose sur le **positionnement de Fort-de-France en tant que ville touristique**, et sur la mise en oeuvre d'une **stratégie de développement économique durable et ouverte à l'international**. Les élus souhaitent par ailleurs **rompre avec le modèle de zoning fonctionnel pour construire des centralités fortes et complémentaires**, en favorisant notamment le développement des commerces en centre-ville et en améliorant la qualité des zones d'activités du territoire.

Orientation 3 : Une ville qui s'inscrit dans un développement durable et la transition écologique

Les élus s'engagent à **inscrire le territoire au coeur des transitions énergétiques de demain**. Cette ambition passe par l'amélioration des performances énergétiques, notamment des bâtiments, par l'exploitation des énergies renouvelables locales, et par le développement des aménagements en faveur d'une pratique renforcée des modes actifs. Il convient par ailleurs d'**assurer une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales locales**, par l'adaptation des réseaux d'adduction en eau potable, en eaux usées et par l'amélioration de la gestion de déchets.

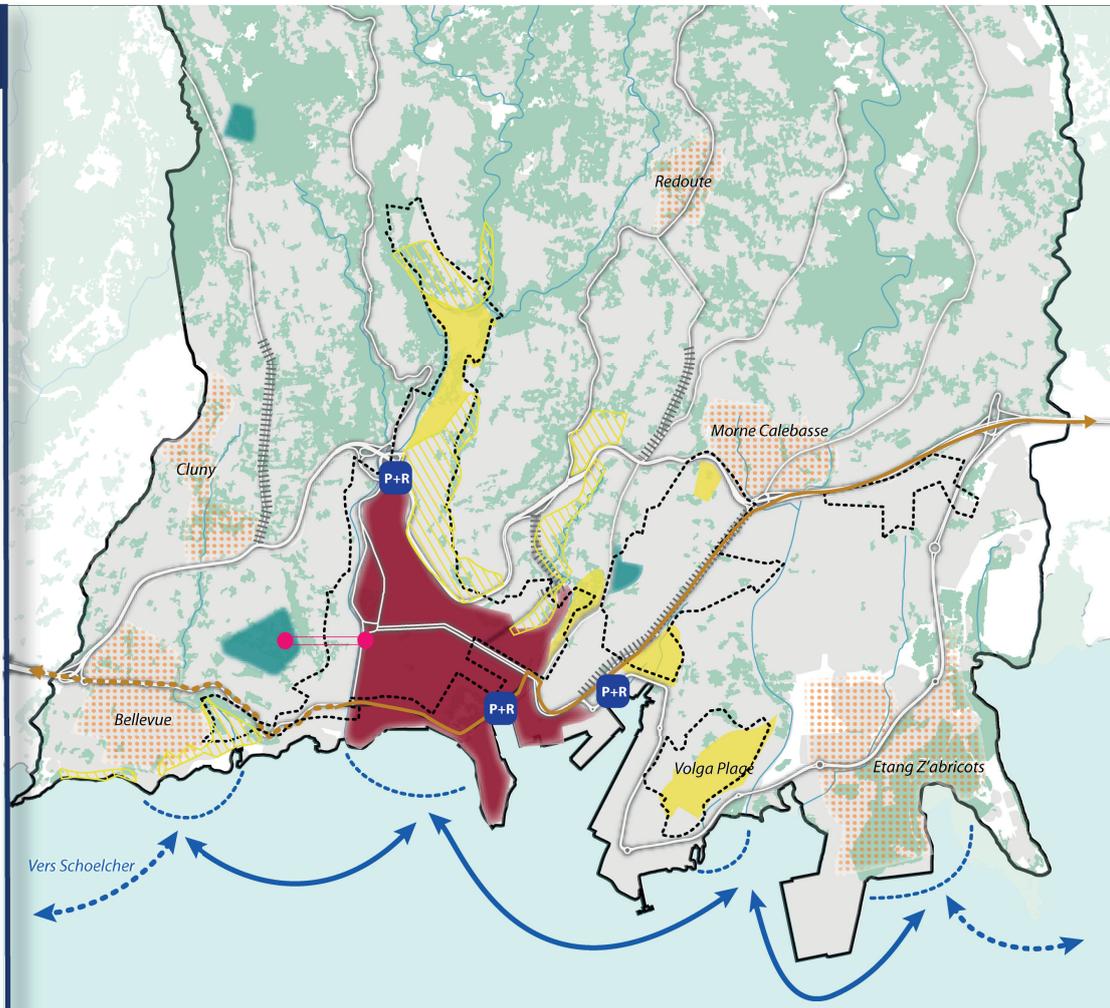
Une nouvelle attractivité pour les foyalais

Un pôle de vie conforté qui s'appuie sur un développement équilibré permettant de lutter contre les fractures territoriales

- Réaffirmer le positionnement du centre-ville de Fort-de-France : améliorer l'attractivité de la Ville Basse
- Conforter l'attractivité et assurer la mixité des centralités de quartiers
- Sécuriser et accompagner les quartiers d'habitat auto-construits pour limiter leur densification et l'accroissement des risques
- Relancer les projets de RHI
- Porter les projets de renouvellement urbain afin d'améliorer l'image des quartiers socialement fragiles
- Projets à structurer ou à mettre en oeuvre : Faire de la ZAC de Bon-Air, de l'ancien hôpital civil et du secteur de Morne Coco des marqueurs forts de la qualité urbaine foyalaïse

Adapter l'offre de mobilité aux besoins de tous les foyalais via des aménagements adaptés

- Favoriser la mise en oeuvre de navettes maritimes pour le transport de passagers
- Construire des parkings-relais afin de réduire le stationnement au sein du centre-ville
- Conforter le tracé du TCSP
- Etudier l'opportunité d'un prolongement du TCSP
- Assurer la requalifier des axes
- Etudier la faisabilité du projet de téléphérique entre le morne Tartenson et le centre ville



Orientation 1 - La réappropriation des espaces de vie à toutes les échelles : un cadre de vie amélioré et un territoire pratiqué

Cette ambition passe par le **développement des espaces publics du quotidien** et par la **création de connexions entre eux**, en vue notamment d'assurer l'intégration urbaine des projets. Ce processus de réappropriation des espaces publics par les habitants se traduit également par la végétalisation du territoire, en **redonnant place à la nature dans le centre-ville**. Il s'agit enfin de **développer le numérique au coeur des espaces de vie du quotidien**, en garantissant le développement du Très Haut Débit et en développant des espaces publics connectés.

Orientation 2 : La promotion d'une mixité fonctionnelle à travers des projets innovants : une économie de proximité et des équipements qui portent la redynamisation

La **mise en oeuvre du programme Action Coeur de Ville**, combiné au **développement de commerces, de bureaux et de services au sein des centralités** doit contribuer à la revitalisation de Fort-de-France. Il s'agit en parallèle de **conforter l'offre d'équipements** et de poursuivre le développement d'équipements au sein des quartiers.

Orientation 3 : Répondre aux besoins de mobilité par des aménagements adaptés

Il convient de **repenser les mobilités du quotidien**, dans les centralités et à l'échelle de la commune, et d'**articuler les transports en commun aux nouveaux modes de transports collectifs** (BHNS, téléphérique) pour ainsi répondre aux besoins de mobilité actuels.

Axe 2

Un espace de vie renouvelé pour le bien-être des foyaux

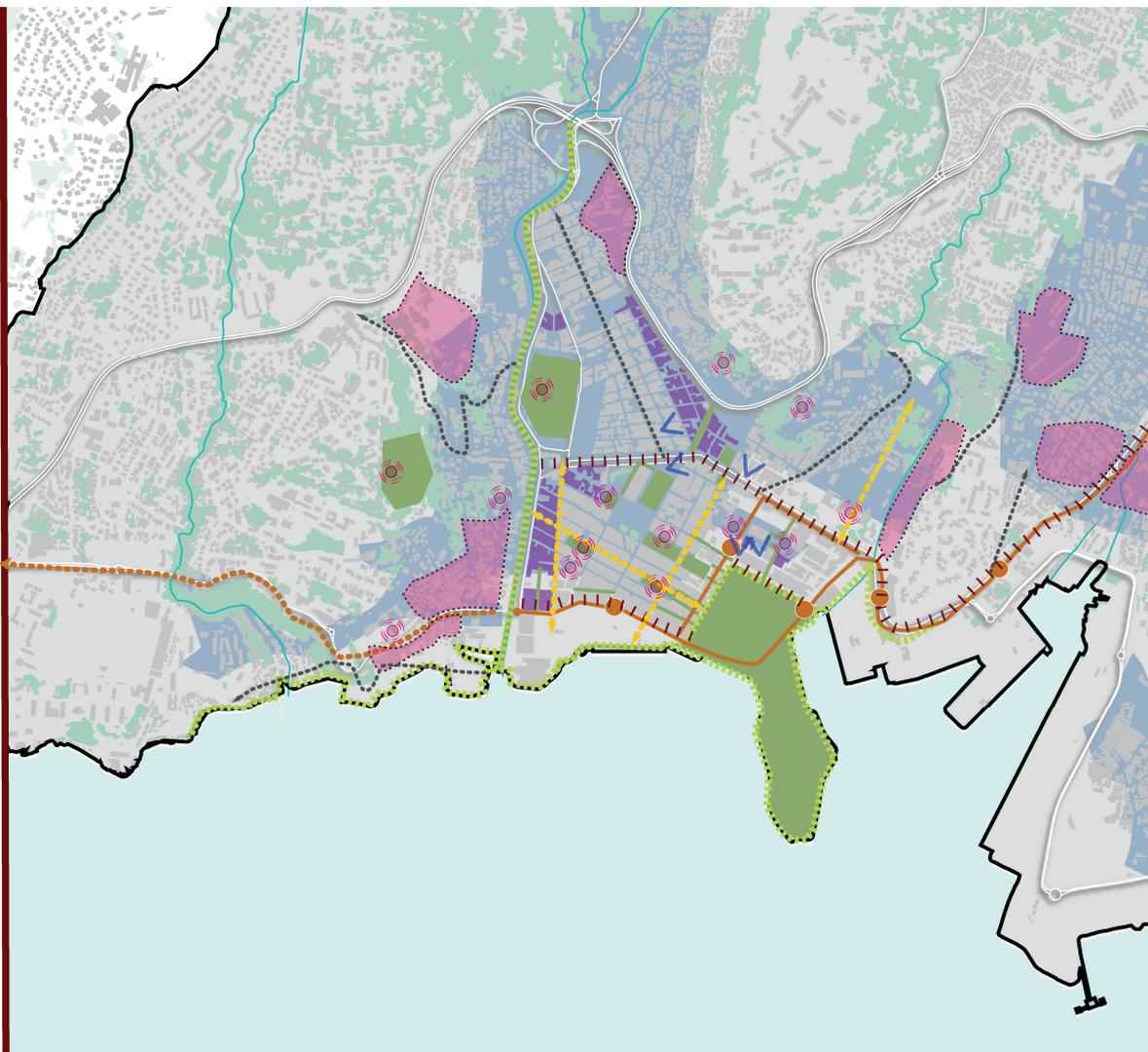
Un espace de vie renouvelé pour le bien-être des foyaux

La réappropriation des espaces de vie : un cadre de vie amélioré et un territoire pratiqué

- Redonner place à la nature en ville : encourager la renaturalisation des berges des rivières Madame et Monsieur, et du littoral
- Développer les espaces de respirations dans un tissu bâti dense
- Secteurs de projets de proximité au Centre-Ville
- "Pépites" architecturales à mettre en valeur
- Vues sur le patrimoine à préserver
- Assurer la requalification des îlots dégradés
- Porter les projets de renouvellement urbain afin d'améliorer l'image des quartiers socialement fragiles

L'adaptation de l'offre de mobilités aux besoins de tous les foyaux via des aménagements adaptés

- Faciliter et sécuriser les déplacements piétons en créant des zones de priorité piétonne, et en assurant une végétalisation des continuités piétonnes
- Mettre à profit le TCSP pour une meilleure accessibilité au centre ville
- Etudier la faisabilité de prolongement du TCSP
- Requalifier les alignements majeurs et les fronts bâtis
- Désenclaver les quartiers péri-centraux et améliorer l'accessibilité aux secteurs de projet

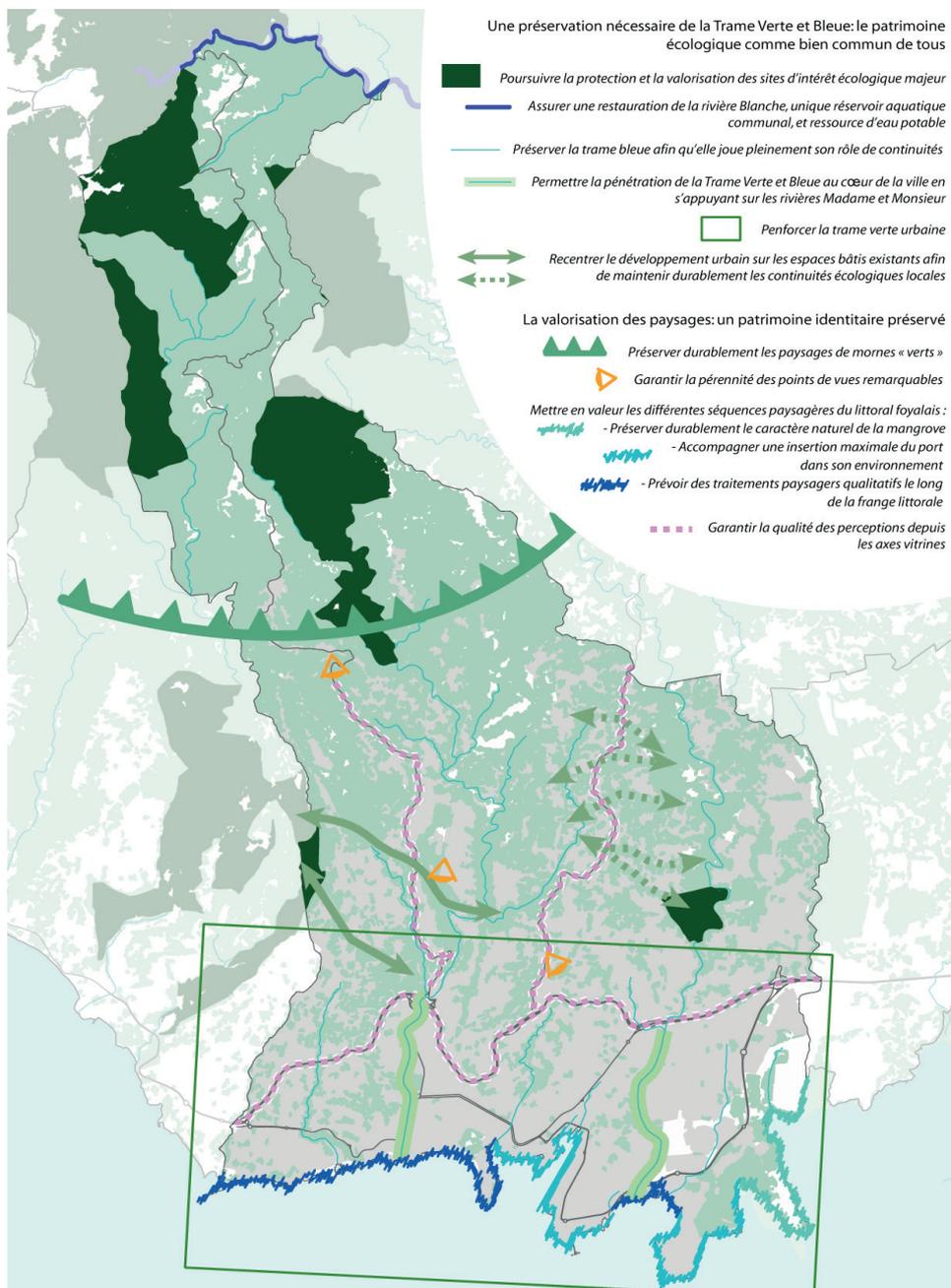


Axe 3

Un patrimoine préservé à transmettre aux Foyalais

Orientation 1 - Une gestion économe du sol et une lutte contre l'étalement urbain réaffirmés

Dans un contexte de raréfaction de la ressource foncière, le développement d'outils pour gérer le foncier de façon optimale doit permettre de lutter contre le mitage.



Orientation 2 - Une préservation nécessaire de la Trame Verte et Bleue, support d'un patrimoine naturel riche et reconnu

Cette ambition passe par trois leviers principaux: la protection des réservoirs de biodiversité, la préservation des continuités écologiques et du tissu agricole

Orientation 3 - L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Fort-de-France un territoire résilient

La prise en compte des risques dans les projets d'urbanisation constitue une ambition forte du PLU de Fort-de-France. Afin d'offrir un cadre de vie plus sain aux foyalais, le PLU définit un cadre permettant de limiter l'exposition des habitants aux nuisances.

Orientation 4 - La valorisation des paysages : un patrimoine identitaire préservé

La topographie de Fort-de-France, ses mornes et ses points de vue, sa façade littorale, son patrimoine bâti, façonnent l'identité paysagère du territoire qu'il convient de préserver durablement et de mettre en valeur.